

Tableau 21 – Description du cadre de référence et résultats prévus (2006-2010)

Collecte des ordures	Collecte de matières recyclables	Collecte des matières putrescibles
Contrat de cinq ans, 2006-2010 Fréquence : une par semaine Collecte manuelle pour les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau Collecte semi-mécanisée pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers Collecte des encombrants	Contrat renouvelé le 1 ^{er} mai 2008, peut dépasser cinq ans Fréquence : une aux deux semaines Collecte manuelle et séparée avec bacs de 64 litres et sacs de plastique bleus transparents	Collecte de coupures de gazon et de feuilles pour les secteurs d'Aylmer et de Hull Collecte de feuilles pour le secteur de Gatineau Collecte d'arbres de Noël et de rameaux de cèdre

Résultats prévus (en tonnes)					
Matières	2006	2007	2008	2009	2010
Ordures ménagères	82 234	82 912	83 426	83 595	83 974
Matières recyclables	16 467	16 838	17 220	17 479	17 783
Matières putrescibles	3 187	3 224	3 263	3 277	3 300
Compostage domestique	733	758	783	808	833
RDD	443	448	453	455	458
CRU	1 151	1 164	1 269	1 274	1 283
Textiles	1 328	1 343	1 359	1 366	1 375
Encombrants	1 859	1 970	2 175	2 185	2 200

Les cases en vert pâle représentent un objectif atteint (il n'y a pas d'objectif pour les ordures).

Scénario de mise en œuvre

Ce scénario vise l'atteinte des objectifs dès 2008. Il a été retenu, car il offre la meilleure flexibilité possible aux citoyens, notamment en raison du vaste choix de contenants acceptables pour la collecte des matières recyclables. Il inclut l'implantation d'une collecte des matières recyclables pêle-mêle, semi-mécanisée aux deux semaines et d'une collecte des matières putrescibles semi-mécanisée hebdomadaire.

Ce scénario, présenté au tableau 22, constitue une base qui pourra être bonifiée en fonction du plan de consultation des citoyens décrit à la section 4.2. Les modifications possibles, sans s'y restreindre, sont, entre autres :

- La distribution, par la Ville, de bacs roulants pour les matières recyclables aux citoyens en faisant la demande. Différents formats seraient offerts (120, 240 ou 360 litres), avec un financement équivalant au coût de deux bacs de 64 litres. Cette variante serait envisageable à compter de mai 2008;
- La collecte des matières recyclables hebdomadaire. Cette variante serait également envisageable à compter de mai 2008;
- La collecte des ordures ménagères rétrogradée aux deux semaines. Cette variante serait envisageable à compter de mars 2009 une fois que l'ensemble des logis aura eu accès à la collecte des matières putrescibles.

Tableau 22 – Description du scénario de mise en œuvre et résultats prévus (2006-2010)

Collecte des ordures	Collecte des matières recyclables	Collecte des putrescibles
<p>Contrat de cinq ans (de 2006 à 2010) pouvant être prolongé de trois ans</p> <p>Fréquence d'une par semaine jusqu'en 2009 avec possibilité de changer pour une fréquence aux deux semaines à partir de cette date</p> <p>Collecte semi-mécanisée : utilisation de sacs, de poubelles et de bacs roulants permise</p> <p>Collecte des encombrants</p>	<p>Contrat renouvelé le 1^{er} mai 2008, pour une durée pouvant dépasser cinq ans</p> <p>Fréquence d'une aux deux semaines avec possibilité d'une collecte hebdomadaire en fonction des résultats du plan de consultation des citoyens</p> <p>Collecte semi-mécanisée et pêle-mêle</p>	<p>Implantation graduelle</p> <p>Fréquence : une par semaine pour 39 semaines par année</p> <p>Collecte semi-mécanisée : utilisation de bacs roulants, de poubelles et de sacs</p> <p>Coupages de gazon et feuilles en 2006 pour toute la ville</p> <p>Implantation en 2007-2008 pour les un et deux logis de la collecte des déchets de table</p> <p>Projets pilotes en 2009-2010 pour les multilogements</p> <p>Collecte d'arbres de Noël et de rameaux de cèdre</p>

Résultats prévus (en tonnes)					
Matière	2006	2007	2008	2009	2010
Ordures ménagères	77 071	69 386	46 177	45 816	45 565
Matières recyclables	17 883	19 884	30 724	31 134	31 625
Matières putrescibles	6 994	13 704	27 008	27 401	27 867
Compostage domestique	733	758	783	808	833
RDD	443	448	453	455	458
CRU	1 151	1 164	1 269	1 274	1 283
Textiles	1 328	1 343	1 359	1 366	1 375
Encombrants	1 859	1 970	2 175	2 185	2 200

Les cases en vert pâle représentent un objectif atteint (il n'y a pas d'objectif pour les ordures).

Ce scénario prévoit des services suffisants pour atteindre les objectifs de 2008 et illustre l'ampleur des variations de masse lorsqu'ils sont atteints. La diminution des besoins en élimination est importante, passant de 77 071 tonnes en 2006 à 45 565 tonnes en 2010. Pour les infrastructures de compostage, le besoin minimum est de l'ordre de 7000 tonnes à l'ouverture et atteignant près de 28 000 tonnes à compter de 2008. Il est à noter que les chiffres sont évalués en fonction de l'atteinte des objectifs.

Ce scénario sera accompagné d'un important processus de suivi, de sensibilisation et de mise en application de restrictions réglementaires qui sera décrit dans les sections suivantes qui nécessiteront des ressources supplémentaires autant humaines que financières.

R3 – 2006 : Nouveaux contrats de collecte des ordures ménagères; passage à la collecte semi-mécanisée et maintien des collectes actuelles pour les encombrants et les arbres de Noël.

R4 – 2006 : Implantation de la collecte manuelle d'herbes, de feuilles, de résidus de jardins et de coupures de gazon pour l'ensemble des secteurs de la ville; fréquence de la collecte une fois par semaine, de mai à novembre.

R5 – 2007 : Implantation de la collecte semi-mécanisée des matières putrescibles pour les secteurs d'Aylmer et de Hull; fréquence de la collecte une fois par semaine, d'avril à novembre.

R6 – 2008 : Implantation de la collecte semi-mécanisée des matières putrescibles pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham; fréquence de la collecte une fois par semaine, d'avril à novembre.

R7 – 2008 : Nouveau contrat de collecte des matières recyclables pour une période de cinq ans; passage à la collecte semi-mécanisée pêle-mêle; fréquence de la collecte à déterminer au préalable.

4.2.2 Services municipaux requis

En plus des changements apportés aux collectes, la Ville doit envisager le maintien, l'amélioration et l'implantation d'un certain nombre de services disponibles aux citoyens pour l'atteinte des objectifs.

- **Financement de composteurs domestiques**

De 1990 à 2004, la Communauté urbaine de l'Outaouais et la Ville ont financé l'achat de 6832 composteurs domestiques pour les citoyens désireux de composter eux-mêmes leurs matières putrescibles. La Ville paie actuellement la moitié du coût d'un composteur, ce qui signifie pour le citoyen un investissement de 30 \$. Ainsi, entre 250 et 350 composteurs domestiques sont disponibles chaque année, à peu de frais, pour le citoyen intéressé. Ce programme demeure le plus performant au plan financier, si l'on considère qu'un citoyen qui composte 100 kilogrammes de matières par année, par exemple, épargne à la Ville environ 3,50 \$ par an en coût de transport et d'enfouissement des ordures. Dès la neuvième année, l'investissement municipal est remboursé et le compostage domestique devient une valorisation sans frais pour la Ville.

Un composteur domestique peut accepter, entre autres, les feuilles, les coupures de gazon, les résidus de jardinage, les coquilles d'œufs, les pelures de fruits et de légumes et même les filtres à café en papier, en somme, toutes les matières destinées à la collecte de matières putrescibles, sauf le pain, le gras, les os et les résidus de viande. Le citoyen demeure propriétaire de son terreau, ce qui représente un autre avantage pour celui qui pratique son propre jardinage. Il est à noter que la capacité nominale d'un composteur domestique est de 225 kilogrammes par année, mais, en l'absence de suivi, une moyenne de 100 kilogrammes par année est utilisée pour évaluer le rendement de ce programme.

R8 – 2006 : Maintien du programme de financement des composteurs domestiques pour les citoyens, à environ 50 pour cent des coûts d'achat.

5 • Installations et infrastructures requises

La plupart des infrastructures actuellement utilisées par la Ville pour la gestion des matières résiduelles devront faire face à un changement de capacité important au cours des prochaines années. Afin de soutenir les orientations énoncées à la section précédente, Gatineau doit réévaluer ses infrastructures d'élimination, de récupération et de compostage des matières résiduelles et proposer des solutions pour combler les besoins futurs.

5.1 L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La liste des sites anciennement étudiés par la CRO, ceux qui sont existants ainsi que ceux qui sont retenus à la planification du présent plan de gestion sur le territoire de la Ville se trouve à l'annexe E.

5.1.1 Historique de la planification du futur lieu d'élimination des déchets

- **Les années 1980 : recherche d'un nouveau LES**

La recherche d'un lieu d'élimination des matières résiduelles a commencé en 1979. Le ministère de l'Environnement du Québec a publié la même année son *Plan directeur de la gestion des déchets – région administrative 7 – Outaouais*.

Le susdit plan directeur du ministère de l'Environnement proposait deux zones propices à l'enfouissement : une à proximité de l'ex-ville de Gatineau et l'autre à proximité de l'ex-ville de Buckingham. Plusieurs études et recherches dénombrent les sites qui ont été étudiés et dans certains cas, plus d'une fois. La synthèse définitive de ces études fut déposée au conseil d'administration de la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO) en 1989. Cette synthèse résumait alors les caractéristiques de 38 sites potentiels.

Cette planification fut complètement remise en question par une autre législation, à savoir la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En effet, comme la très grande majorité des sites étudiés étaient situés en zone agricole, leur utilisation à des fins autres que l'agriculture était dorénavant assujettie à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a recommandé, devant la CPTAQ, l'utilisation d'un site situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville, à savoir le site 27 situé à l'est des boulevards Labrosse et La Vérendrye Est.

Durant les années 1980, la recherche de site a cédé le pas à toute une série de procédures d'autorisation auprès de la CPTAQ qui se résument comme suit :

- 1981 : demande de la CRO auprès de la CPTAQ visant le site 18 situé près de l'intersection montée Paiement et chemin de Bellechasse. Cette demande n'a pas été appuyée par l'ex-ville de Gatineau puis a finalement été refusée par la CPTAQ en 1982.
- 1983 : demande de la CRO auprès de la CPTAQ visant le site 21 situé au nord de l'autoroute 50, entre la montée Paiement et le boulevard Labrosse, avec l'appui du MDDEP et l'opposition de l'UPA et d'une pétition signée par 531 citoyens. Cette demande a été refusée par la CPTAQ en mars de la même année.
- 1984 : seconde demande pour le site 21 qui a été rejetée à nouveau par la CPTAQ en juin de la même année.
- 1990 : demande de la CRO auprès de la CPTAQ visant le site 10 situé le long du chemin Doherty, à L'Ange-Gardienn. Cette demande a été rejetée par la CPTAQ le 11 avril 1990. Le rejet fut confirmé en appel le 10 octobre de la même année.

Un extrait⁵ de la dernière décision de la CPTAQ, en appel, résume de façon fort éloquente la position de ce tribunal face à la problématique municipale d'enfouissement sanitaire.

Il est sans doute impossible de trouver un emplacement idéal qui répond parfaitement aux critères de tous les intervenants pour l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire. Il est donc nécessaire de faire des compromis.

Il n'appartient cependant pas au territoire agricole de faire tous les compromis.

Il peut être nécessaire de choisir un site qui rencontrera moins parfaitement certains des autres critères, qui occasionnera des contraintes sur d'autres activités, qui sera situé plus près des secteurs urbanisés, qui nécessitera l'aménagement de chemins d'accès, qui aura une durée de vie moins longue, etc. Il est toutefois inacceptable de sacrifier une très bonne terre agricole parce qu'il s'agit du site qui permet le mieux de répondre à tous les autres critères alors que d'autres sites qui répondent moins parfaitement certains autres critères sont disponibles.

• Les années 1990 : fermeture du LES Cook

À la suite de la fermeture du site Cook en 1991, la Ville a commencé le transbordement des ordures vers les LES de Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Sophie et Lachute. Ce dernier site, utilisé depuis 1998, représente une distance de 135 kilomètres entre le CRT et l'entrée du LES.

L'impossibilité de trouver un site pour l'enfouissement de ses déchets sur son propre territoire emmena la CUO à adopter sa politique régionale de gestion intégrée des déchets sur la base d'un projet qui aurait généré zéro pour cent d'enfouissement : collecte des matières recyclables, compostage, incinération avec production d'énergie et vitrification des cendres volantes. Les cendres de grilles et le vitrifiat devaient être réutilisés.

De tout ce projet, le seul élément qui retint l'attention fut l'incinérateur qui a suscité l'opposition des groupes environnementaux et de certains groupes de citoyens, particulièrement à la suite du refus du projet d'incinérateur de Montréal-Est par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1993 (rapport d'audience n° 67). En 1994, le conseil d'administration de la CUO suspendit le projet en plein processus de soumission. Par la suite, en décembre 1995, le décret de la Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination des déchets vint sceller le sort du projet à court terme. Il devenait maintenant impossible de voir ce projet être autorisé par le gouvernement, sauf en cas d'urgence, jusqu'au remplacement du règlement sur les déchets solides.

5.1.2 Problématique liée au PGMR

Au chapitre de l'enfouissement sanitaire, quatre possibilités s'offrent à la Ville :

1. Maintenir l'enfouissement sanitaire à Lachute aussi longtemps que possible, soit jusqu'à environ 2020.
2. Maintenir le transbordement et changer de lieu d'enfouissement.
3. Reprendre un processus d'autorisation de site en zone agricole devant la CPTAQ.
4. Mettre sur pied un projet de LES en zone non agricole dès que la loi le permettra.

Au chapitre de l'aménagement d'une usine d'élimination des matières résiduelles, les possibilités sont les suivantes :

1. Reprendre le projet d'incinérateur dans la zone industrielle de salubrité dès que la loi le permettra.
2. Mettre sur pied un projet d'usine de traitement autre que l'incinérateur dans la zone industrielle de salubrité en considérant, entre autres les technologies suivantes : la digestion anaérobie, la gazéification et la vitrification.

Afin de bien orienter ses actions futures, Gatineau suit avec attention les développements récents dans l'enfouissement sanitaire des déchets au Québec méridional.

Depuis 2003, les LES de Sainte-Sophie et de Lachenaie opèrent sur des décrets d'urgence. En cas de fermeture, cela signifie que deux mégatonnes de déchets auront à changer d'adresse, soit près de 30 pour cent de la totalité des déchets éliminés au Québec.

Le LES de Berthierville est également près de la fin de sa vie utile et refuse de nouveaux clients de grande capacité. En septembre 2003, si la phase II du LES de Lachute n'avait pas été autorisée par le gouvernement et que le site avait cessé d'être disponible, Gatineau aurait vraisemblablement transbordé ses ordures à Saint-Étienne-des-Grès ou à Saint-Nicéphore, à des distances de plus de 300 kilomètres.

En Outaouais, le promoteur d'un futur LET situé dans la municipalité d'Alley-et-Cawood a indiqué que le site pourrait être en exploitation à compter de 2008. La Ville serait intéressée à y diriger ses matières non valorisables si cela se révélait être, après analyse, la meilleure des options disponibles en matière d'enfouissement.

En conclusion, il n'existe pas de solution faisant l'unanimité pour l'élimination des déchets ultimes. Toutes les solutions possibles devront être analysées avec la plus grande circonspection et la Ville s'engage à considérer en priorité les solutions situées sur son territoire.

Le projet d'implantation d'un nouveau lieu ou d'un nouveau mode d'élimination des déchets sur le territoire risque de s'étendre sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans à compter de 2006.

Puisque le contrat de transport et d'enfouissement des déchets viendra à échéance avant la fin du processus d'implantation d'une autre solution, la Ville devra planifier un nouveau contrat d'enfouissement pour une période d'au moins cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2008, en fonction de la masse prévue de déchets ultimes pour cette période.

Une étude de préfaisabilité devra être entreprise dès 2006 en vue d'identifier la solution optimale d'élimination des déchets ultimes. La grille d'analyse utilisée pour cette étude tiendra compte, en plus des considérations financières, des préoccupations environnementales et sociales des citoyens.

Dans le cadre de son adhésion au principe de la gouvernance participative, la Ville inclura des mécanismes de consultation et d'implication des citoyens dans le processus d'identification et d'évaluation de la solution optimale d'élimination des déchets. De plus, elle entend informer les citoyens et solliciter leur participation à tous les processus légaux encadrant généralement l'implantation de lieux ou de moyens d'élimination des déchets.

R27 – 2006 : Planifier un nouveau contrat d'enfouissement pour une période d'au moins cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2008, en fonction de la masse prévue de déchets ultimes pour cette période.

R28 – 2006 : Entreprendre une importante étude de préfaisabilité afin d'identifier la meilleure solution possible pour l'élimination des déchets ultimes parmi, entre autres, l'enfouissement, l'incinération, la digestion anaérobie, la gazéification ou la vitrification, le tout en vue d'un début d'exploitation entre 2013 et 2018.

5.2 LE CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT (CRT)

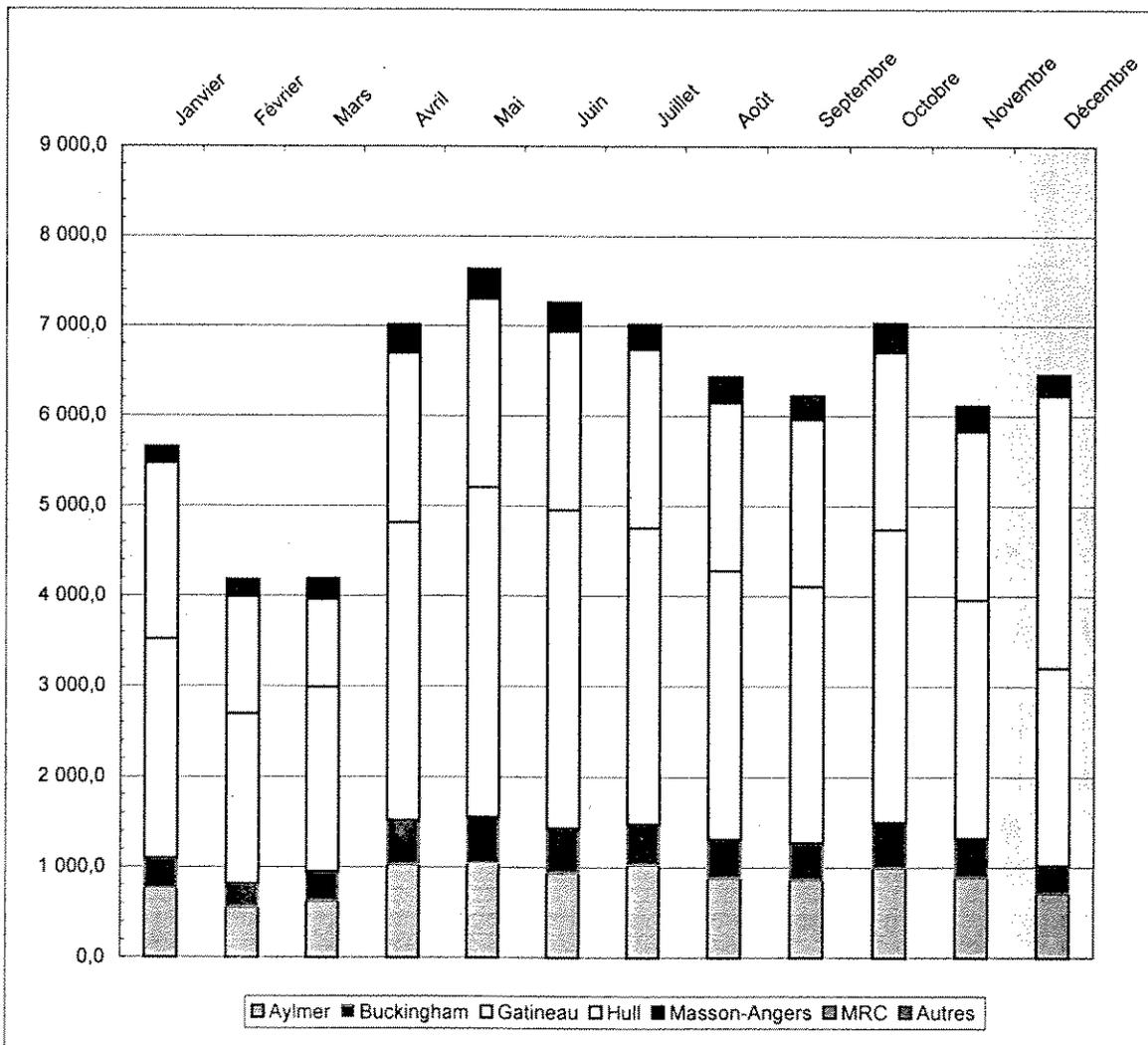
L'approche préconisée en matière d'élimination implique le maintien en activité d'un CRT jusqu'en 2013 au moins. Cependant, la Ville réévalue aussi l'avenir du CRT actuel pour les deux raisons suivantes :

1. L'usine actuelle a une superficie de plancher beaucoup trop importante. Avec ses 3864 mètres carrés, dont 1814 mètres carrés qui servaient à faire des ballots sont pratiquement inoccupés, le site actuel a une plus grande superficie pour l'accueil des déchets que l'aire totale d'un nouveau bâtiment fait sur mesure qui serait de 3450 mètres carrés, incluant les locaux pour le personnel.
2. L'exploitation du site actuel pourrait devenir une contrainte au développement récréotouristique du secteur du Lac-Leamy.



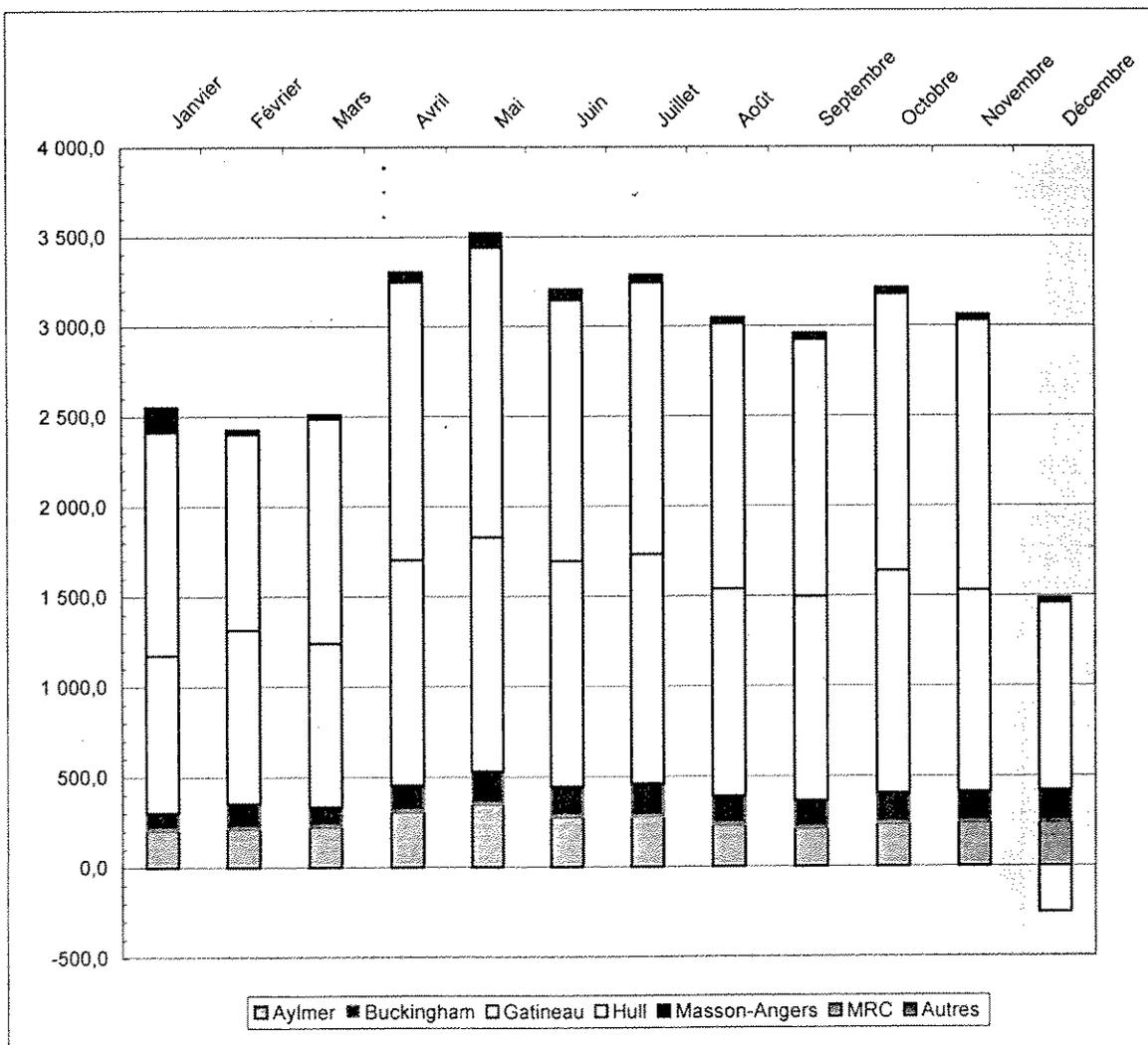
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Ordures ménagères - secteur résidentiel - 2002 (en tonnes)							
	Aylmer	Buckingham	Gatineau	Hull	Masson-Angers	MRC	Autres
Janvier	766,4	327,8	2 424,9	1 951,1	181,0	0,0	0,0
Février	559,0	253,8	1 878,8	1 298,8	187,6	0,0	0,0
Mars	625,4	322,0	2 041,5	971,3	227,7	0,0	0,0
Avril	1 032,6	479,5	3 300,5	1 885,3	313,9	0,0	0,0
Mai	1 047,9	502,4	3 653,6	2 095,5	332,9	0,0	0,0
Juin	940,8	488,2	3 523,0	1 981,5	325,1	0,0	0,0
Juillet	1 030,8	444,4	3 276,2	1 985,2	278,7	0,0	0,0
Août	888,4	421,5	2 970,3	1 863,2	291,0	0,0	0,0
Septembre	868,0	401,2	2 836,9	1 853,5	266,0	0,1	0,0
Octobre	1 002,4	494,2	3 242,1	1 967,8	324,3	1,2	0,0
Novembre	895,4	422,2	2 640,7	1 870,9	280,5	0,0	0,1
Décembre	716,9	296,1	2 190,1	3 020,9	232,2	0,0	0,0
Total	10 373,9	4 853,3	33 978,7	22 745,0	3 240,9	1,3	0,1



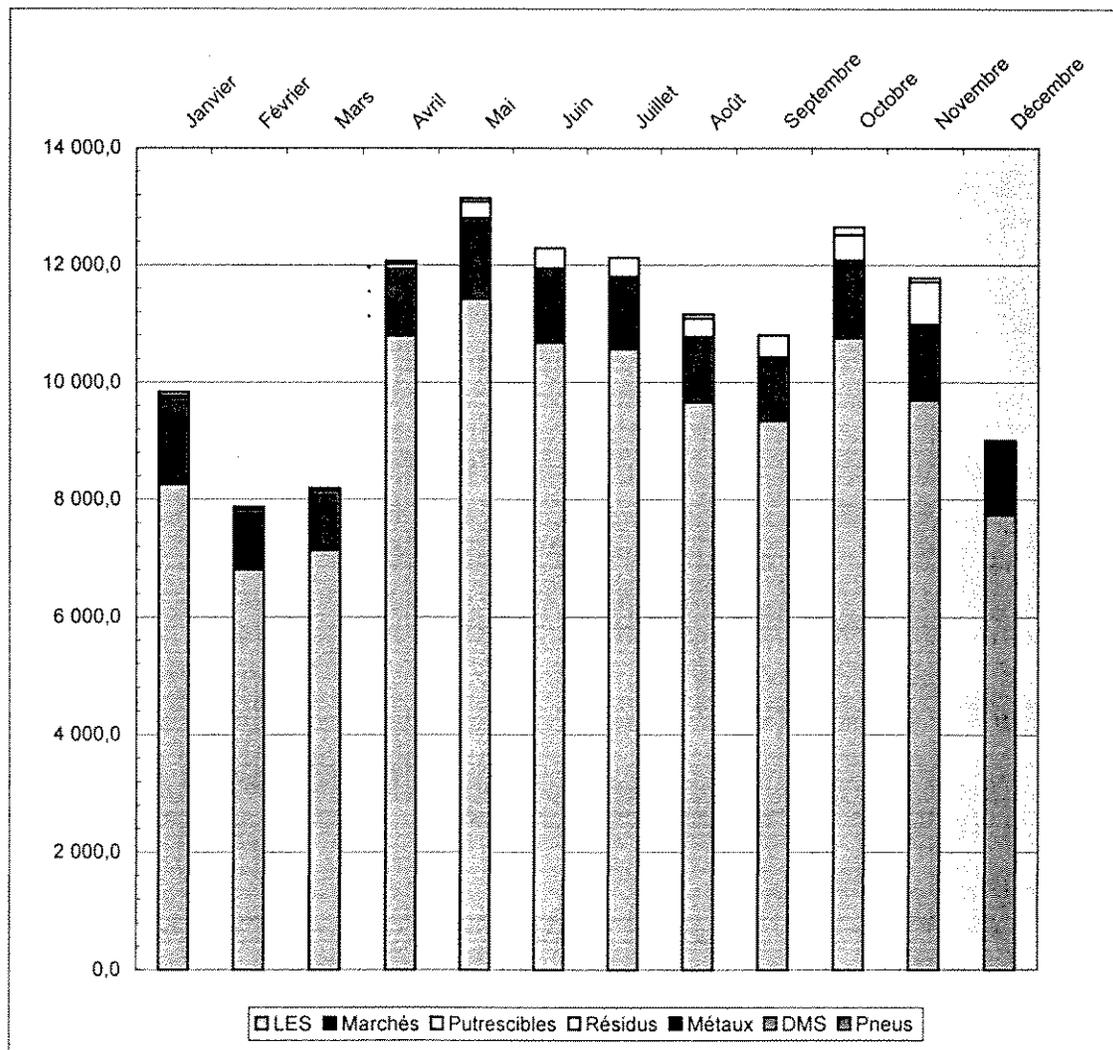
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Déchets ICI - 2002 (en tonnes)							
	Aylmer	Buckingham	Gatineau	Hull	Masson-Angers	MRC	Autres
Janvier	207,4	93,8	871,1	1 241,5	137,8	0,0	0,0
Février	217,1	135,0	961,2	1 087,0	26,2	0,0	0,0
Mars	226,3	106,1	906,3	1 246,9	24,6	0,0	0,0
Avril	308,9	142,6	1 250,6	1 545,3	55,8	0,0	0,0
Mai	348,1	180,1	1 298,0	1 611,4	82,9	0,0	0,0
Juin	277,9	164,2	1 252,5	1 449,6	61,2	0,0	0,0
Juillet	276,9	180,1	1 274,8	1 509,7	43,8	0,0	0,0
Août	230,9	155,8	1 151,1	1 474,1	33,6	0,0	2,0
Septembre	211,5	150,0	1 133,4	1 428,9	36,6	0,0	0,0
Octobre	236,5	166,5	1 234,1	1 538,6	37,8	0,0	0,0
Novembre	241,3	168,6	1 119,4	1 497,2	31,5	3,6	0,0
Décembre	243,4	173,6	1 042,5	-257,6	26,6	0,0	0,0
Total	3 026,2	1 816,4	13 494,9	15 372,5	598,2	3,6	2,0



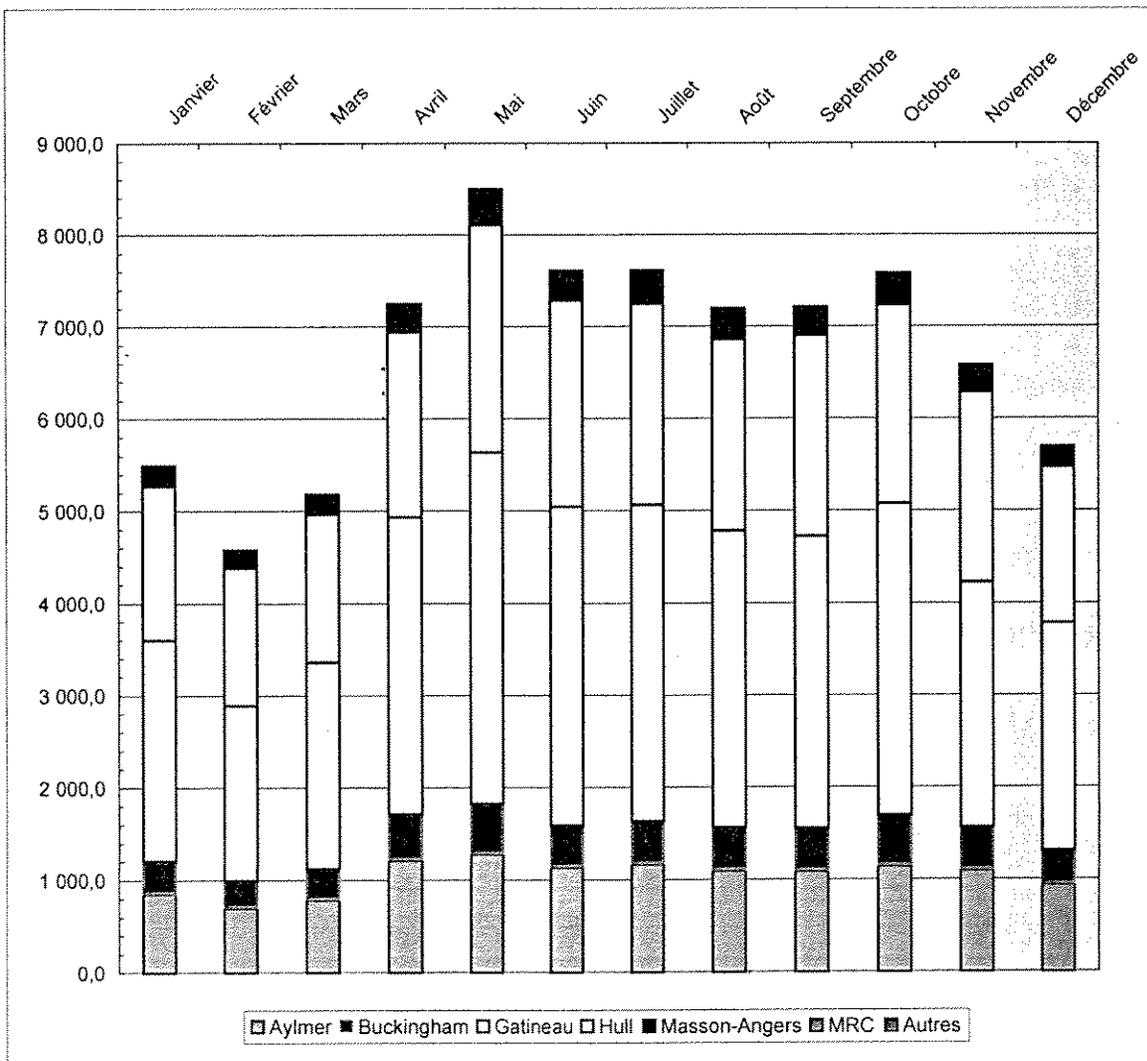
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Transbordement des matières résiduelles - 2002 (en tonnes)							
	LES	Marchés	Putrescibles	Résidus	Métaux	DMS	Pneus
Janvier	8 262,4	1 474,8	25,7	68,6	0,0	0,0	0,0
Février	6 803,8	1 015,6	0,0	52,8	0,0	0,0	0,0
Mars	7 127,5	1 012,1	4,8	46,2	0,0	0,0	0,0
Avril	10 798,3	1 130,6	80,5	57,2	0,0	0,0	0,0
Mai	11 421,5	1 372,2	283,5	59,6	0,0	0,0	0,0
Juin	10 678,6	1 264,7	339,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Juillet	10 568,2	1 229,2	325,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Août	9 661,6	1 107,4	316,7	75,5	0,0	0,0	0,0
Septembre	9 337,6	1 093,5	368,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Octobre	10 756,6	1 319,8	437,7	130,4	0,0	0,0	0,0
Novembre	9 696,3	1 288,3	723,3	69,9	0,0	0,0	0,0
Décembre	7 738,5	1 266,6	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	112 851,0	14 574,6	2 908,6	560,3	0,0	0,0	0,0



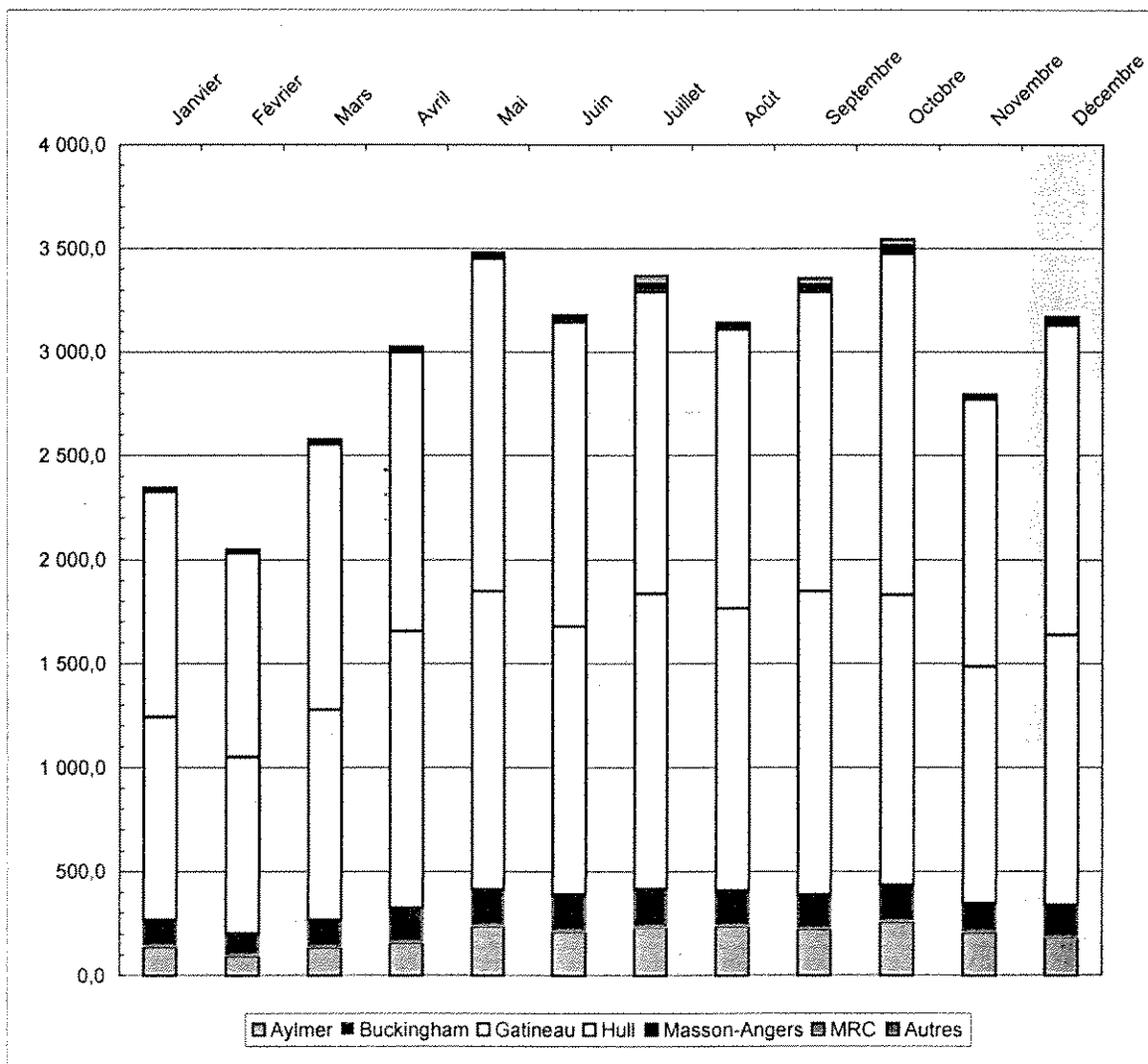
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Ordures ménagères - secteur résidentiel - 2003 (en tonnes)							
	Aylmer	Buckingham	Gatineau	Hull	Masson-Angers	MRC	Autres
Janvier	857,5	342,3	2 393,4	1 680,5	220,1	0,0	0,0
Février	703,2	292,5	1 889,4	1 500,7	195,0	0,0	0,0
Mars	787,3	332,2	2 233,5	1 607,5	220,0	0,0	0,0
Avril	1 213,5	497,1	3 217,3	2 014,0	310,2	0,0	0,0
Mai	1 280,1	541,9	3 814,1	2 470,4	395,5	0,4	0,0
Juin	1 134,4	448,7	3 458,3	2 243,6	328,4	0,2	0,0
Juillet	1 168,9	459,0	3 433,1	2 182,3	370,6	0,6	0,0
Août	1 100,8	458,3	3 218,5	2 080,3	342,0	0,4	0,0
Septembre	1 090,1	463,0	3 167,9	2 178,8	314,3	0,0	0,0
Octobre	1 143,4	548,3	3 381,5	2 157,3	323,7	26,4	0,0
Novembre	1 100,4	458,2	2 659,5	2 063,8	301,5	0,3	0,0
Décembre	938,4	363,4	2 472,5	1 694,3	226,2	0,0	0,0
Total	12 518,0	5 205,0	35 338,9	23 873,3	3 547,4	28,2	0,0



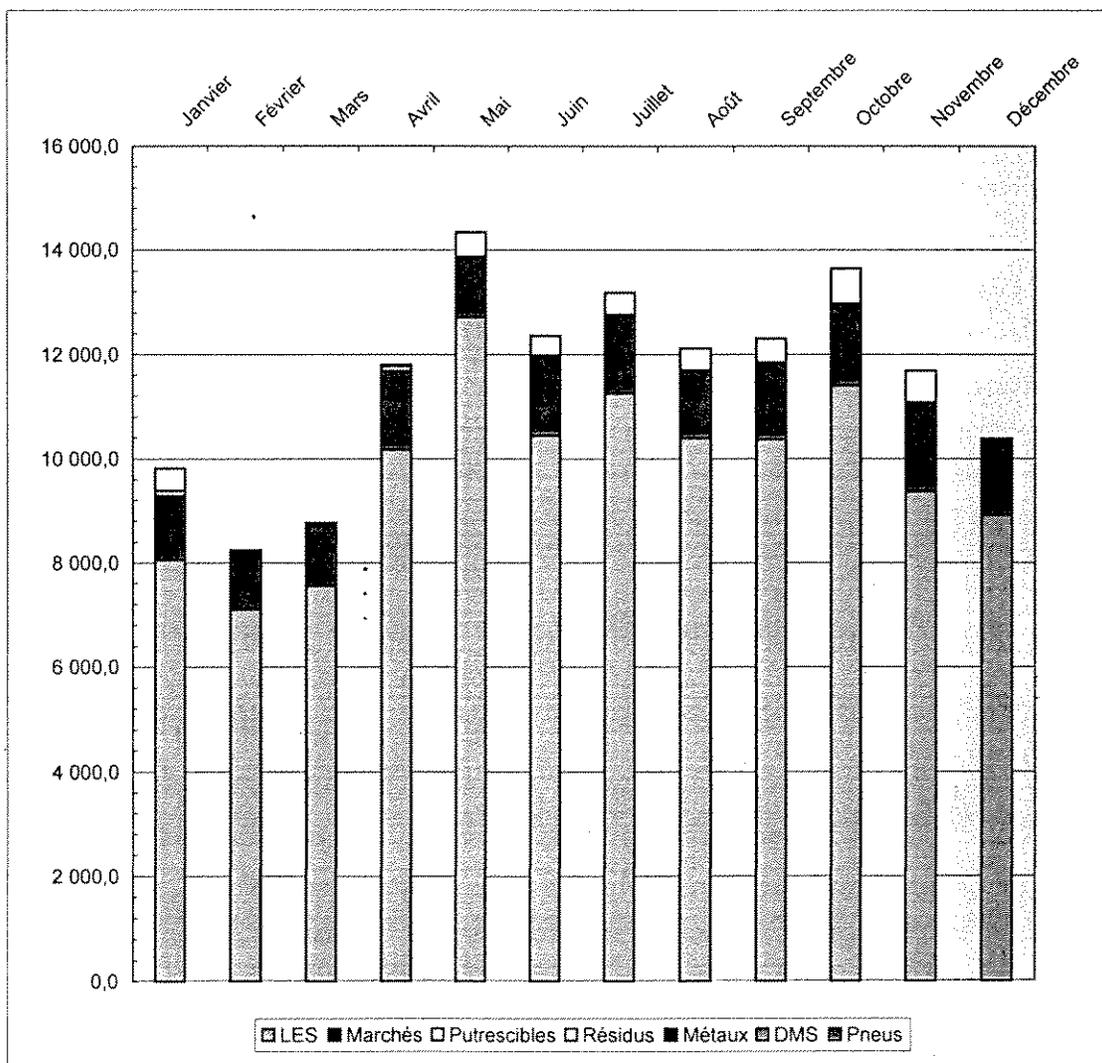
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Déchets ICI - 2003 (en tonnes)							
	Aylmer	Buckingham	Gatineau	Hull	Masson-Angers	MRC	Autres
Janvier	141,2	125,5	974,0	1 086,5	20,2	0,0	0,0
Février	95,2	105,9	847,1	982,0	18,7	0,0	0,0
Mars	137,4	129,6	1 008,8	1 276,6	26,3	0,0	0,0
Avril	159,6	166,1	1 329,3	1 344,2	27,8	0,0	0,0
Mai	239,1	172,1	1 436,2	1 603,4	30,1	0,0	0,0
Juin	212,2	177,3	1 287,7	1 466,8	34,0	0,0	0,0
Juillet	233,1	181,8	1 420,3	1 455,2	40,5	38,3	0,0
Août	239,7	165,1	1 359,4	1 345,8	32,3	0,8	0,0
Septembre	223,6	161,2	1 461,7	1 444,5	32,7	34,1	0,0
Octobre	260,1	173,4	1 394,6	1 646,2	39,7	31,7	0,0
Novembre	209,1	135,6	1 141,1	1 284,0	26,7	0,0	0,0
Décembre	183,1	152,1	1 300,6	1 493,4	40,7	0,0	0,0
Total	2 333,6	1 845,5	14 960,5	16 428,5	369,6	104,9	0,0



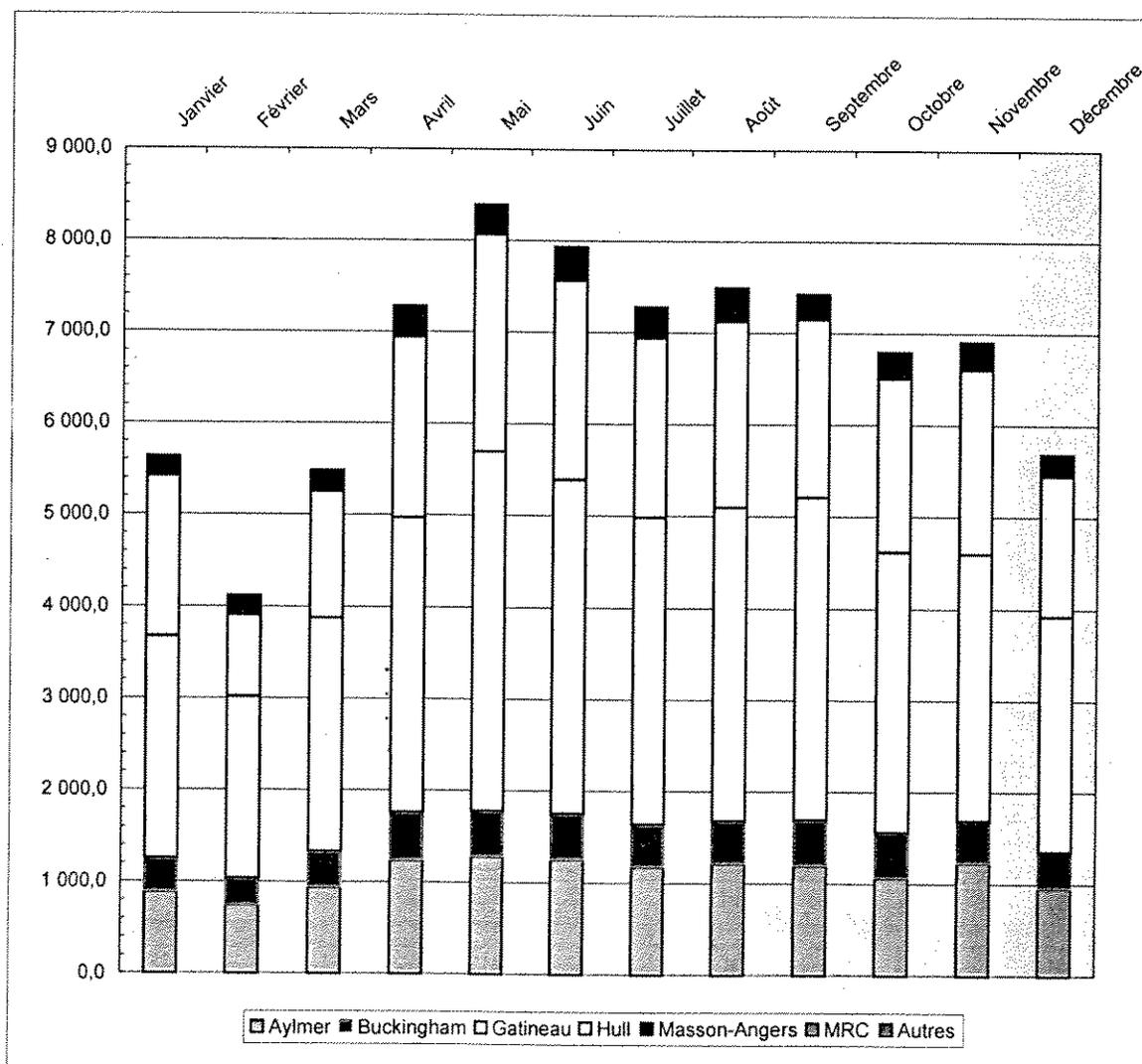
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Transbordement des matières résiduelles - 2003 (en tonnes)							
	LES	Marchés	Putrescibles	Résidus	Métaux	DMS	Pneus
Janvier	8 058,5	1 222,0	105,2	430,8	0,0	0,0	0,0
Février	7 105,7	1 070,4	0,0	65,6	0,0	0,0	0,0
Mars	7 563,7	1 140,8	0,0	64,5	0,0	0,0	0,0
Avril	10 173,6	1 492,2	108,9	17,3	0,0	0,0	0,0
Mai	12 712,1	1 147,8	479,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Juin	10 448,3	1 527,0	382,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Juillet	11 246,5	1 502,4	424,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Août	10 390,0	1 286,5	429,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Septembre	10 373,2	1 459,1	467,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Octobre	11 405,2	1 547,5	694,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Novembre	9 375,2	1 687,1	621,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Décembre	8 919,9	1 460,3	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	117 772,0	16 543,1	3 714,1	578,2	0,0	0,0	0,0



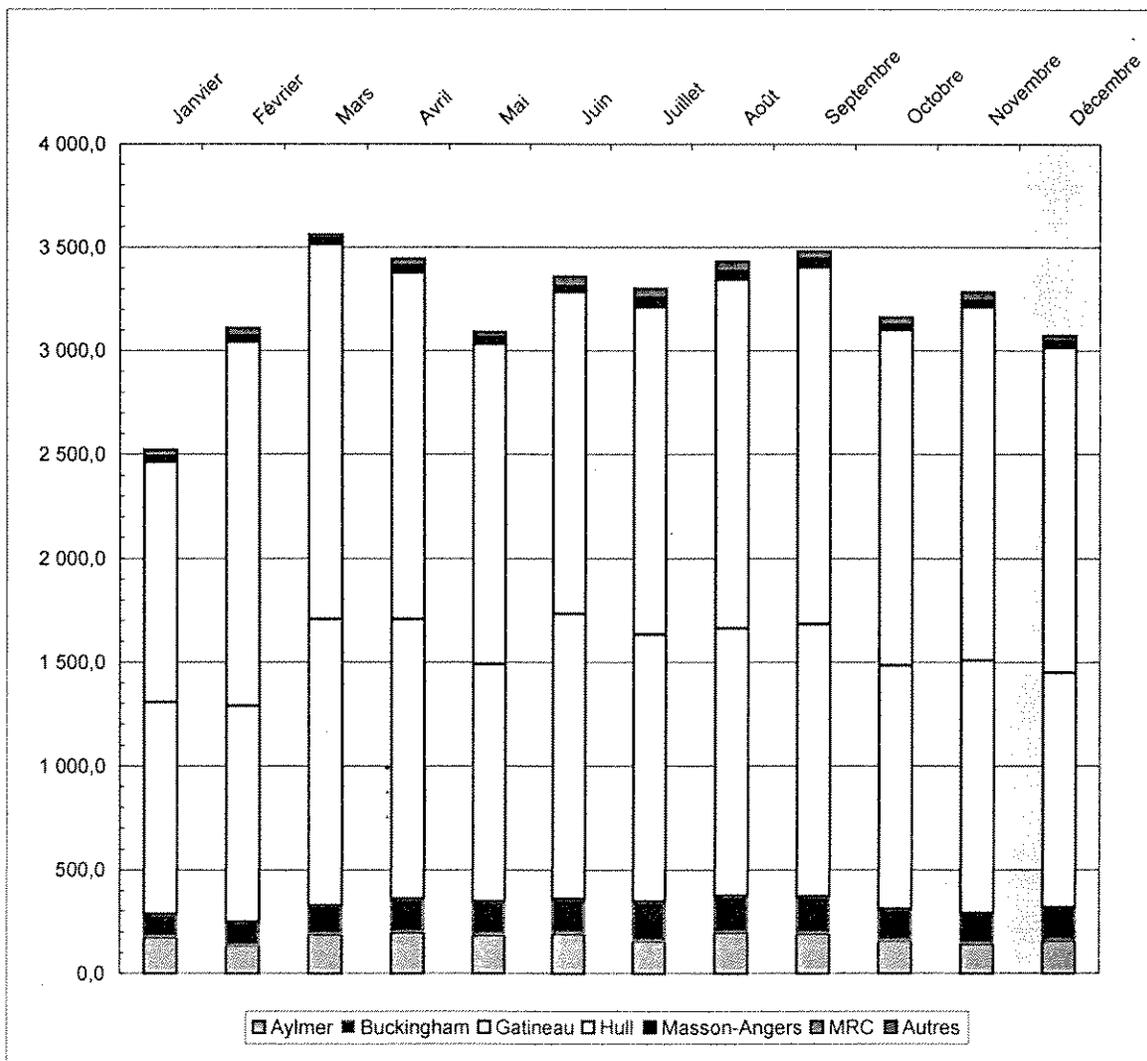
MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Ordures ménagères - secteur résidentiel - 2004 (en tonnes)							
	Aylmer	Buckingham	Gatineau	Hull	Masson-Angers	MRC	Autres
Janvier	890,1	356,7	2 422,5	1 748,5	215,3	0,2	0,2
Février	744,7	285,5	1 983,6	894,3	210,4	0,0	0,0
Mars	942,2	388,4	2 540,8	1 384,2	228,8	0,0	0,0
Avril	1 232,9	524,9	3 213,7	1 973,6	337,3	0,0	0,0
Mai	1 282,8	493,8	3 914,8	2 372,5	329,6	0,1	0,0
Juin	1 257,8	488,1	3 646,0	2 174,2	370,4	0,4	0,0
Juillet	1 179,4	457,0	3 349,9	1 957,6	337,2	0,5	0,0
Août	1 216,2	462,0	3 415,3	2 035,0	363,2	0,4	0,0
Septembre	1 196,2	495,8	3 515,7	1 942,6	278,0	1,1	0,2
Octobre	1 066,6	492,8	3 058,0	1 889,3	291,5	0,4	0,0
Novembre	1 229,2	456,0	2 907,3	2 015,0	301,9	0,0	0,0
Décembre	958,5	387,7	2 573,2	1 532,2	235,7	0,0	0,0
Total	13 196,5	5 288,8	36 540,8	21 918,9	3 499,3	3,1	0,4



MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Déchets ICI - 2004 (en tonnes)							
	Aylmer	Buckingham	Gatineau	Hull	Masson-Angers	MRC	Autres
Janvier	175,5	111,6	1 018,9	1 157,9	29,0	0,0	27,8
Février	134,5	113,9	1 040,2	1 754,2	28,9	0,0	35,8
Mars	189,6	138,7	1 379,1	1 806,9	25,9	0,0	20,4
Avril	199,1	159,9	1 347,5	1 670,0	35,5	0,0	31,6
Mai	186,7	160,6	1 141,9	1 542,3	33,9	0,0	25,4
Juin	193,0	165,8	1 374,6	1 550,2	28,5	0,0	48,4
Juillet	157,5	190,5	1 284,1	1 578,9	47,0	0,0	43,9
Août	197,5	175,2	1 289,1	1 682,8	41,1	0,0	47,6
Septembre	192,9	178,4	1 310,7	1 722,5	39,0	0,0	37,3
Octobre	157,0	152,7	1 174,0	1 616,4	26,6	0,0	33,7
Novembre	143,4	144,7	1 219,0	1 705,2	30,3	0,0	41,0
Décembre	161,2	154,3	1 135,0	1 565,9	28,2	0,0	30,5
Total	2 087,8	1 846,3	14 714,0	19 353,2	393,8	0,0	423,2



MASSE DES DÉCHARGEMENTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU CRT

Transbordement des matières résiduelles - 2004 (en tonnes)							
	LES	Marchés	Putrescibles	Résidus	Métaux	DMS	Pneus
Janvier	8 037,5	1 351,2	22,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Février	7 018,6	1 442,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mars	9 033,1	1 399,1	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Avril	10 712,6	1 587,8	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mai	11 449,8	1 551,9	377,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Juin	11 954,5	1 601,8	395,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Juillet	10 665,0	1 443,6	362,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Août	11 043,9	1 451,6	407,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Septembre	11 061,7	1 553,5	450,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Octobre	9 784,8	1 413,6	583,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Novembre	10 326,0	1 609,5	600,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Décembre	8 726,6	1 627,5	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	119 814,0	18 033,2	3 326,0	0,0	0,0	0,0	0,0

